

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-16

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES – FUTUR LOTISSEMENT RUE DES SORBIERS

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans le cadre du projet de démolition/reconstruction des immeubles situés actuellement rue des Sorbiers et rue des Prunus, le bailleur social 3F NORMANVIE va procéder à la reconstruction d'un lotissement de 45 logements mixtes, avec création de voiries publiques.

Il est proposé de dénommer ces futures voiries du lotissement, rue des Jasmins et rue des Jonquilles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de dénommer les rues du lotissement qui sera reconstruit par 3F Normanvie, quartier Bel-Air : Rue des Jasmins et Rue des Jonquilles,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et à signer tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP

